

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015**

Date de convocation :

20.04.2015

Date d'affichage :

05.05.2015

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 17
Absent	:
Absents excusés	: 2
Votants	: 18
Procuration	: 1

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M^{lle} Sylvie MASSON, MM. Gilles LESÈVE, Jean-Pierre PEYNEAU, M^{mes} Martine DODIER, Maryvonne RENAUDIN, Monique HANSEN, MM. Laurent VIVET, Loïc AINÉ, M^{me} Carole LEGROS, MM. Alain GODRY, Loïc THERIAU, William VAUDELLE, Arnaud BOBET, M^{mes} Aude TESSIER, Dorothee GAUTIER.

Absent :

Absents excusés : M^{me} Daniela BITA, M^{me} Josiane POUPON (qui a donné procuration à Sylvie MASSON).

M. Alain GODRY a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif 1^{ère} classe.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2015 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015.

2 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIQUE STE PONTVALLAIN - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage de l'assainissement collectif, la clôture des négociations était le 02 avril dernier (cf. PV du 26-03-2015, § 9).

Le rapport d'analyse des offres était joint à la convocation des membres du conseil municipal et tenus à disposition en mairie.

A cette date, deux candidats avait été retenues STGS et VEOLIA, délégataire sortant.

Il convient maintenant de choisir une de ces deux sociétés suivant les analyses de Monsieur Antoine Fazio, société SCE et responsable de la mission d'assistance pour la mise en place de la nouvelle procédure de Délégation de Service Public d'assainissement collectif. En conclusion, il en ressort que :

- D'un point de vue financier les deux offres, que nous pouvons considérer similaires au regard des prestations (épandage des boues - hors investissement concessif),

mettent en évidence que STGS propose un tarif inférieur de 2,5% par rapport l'offre de VEOLIA si les boues sont évacuées en plan d'épandage.

- Les montants provisionnés par chaque candidat pour le renouvellement du matériel sont respectivement de :
 - 55 900 € HT sur 9 ans pour STGS (16% en garantie et 84% en renouvellement programmé)
 - 49 500 € HT sur 9 ans pour VEOLIA sur fonds de renouvellement s'apparentant à un renouvellement programmé - à savoir que les fonds non dépensés reviennent à la collectivité.
- D'un point de vue renouvellement, les offres sont très voisines
- Cependant, en ce qui concerne la valorisation des boues, l'offre de VEOLIA se retrouvera nettement plus intéressante si les boues doivent être évacuées en compostage. L'écart de couts est de 26% en faveur de VEOLIA sur la base des prix unitaires à la Tonne de boues évacuée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ de retenir la société VEOLIA EAU,
- ✓ de reconduire le mode d'exploitation du Service d'eau potable VÉOLIA, par un contrat d'affermage d'une durée de 9 (neuf) ans, à compter du 01/06/15,
- ✓ d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette Délégation de Service Publique (règlement et contrat).

3 - DEMANDE DE SUBVENTION :

3.1. - VESTIAIRES DU CLUB DE FOOTBALL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Projet Communal - *Création de nouveaux vestiaires sportifs* - l'obtention de deux demandes de subventions auprès de la Fédération Française de Football par le biais de la Ligue du Maine de Football doit faire l'objet d'une délibération.

Pour mémoire monsieur le Maire présente à nouveau le projet relatif à la construction des nouveaux vestiaires :

- ✓ Les vestiaires du stade de Pontvallain construit en 1958 sont devenus vétustes, voir dangereux à l'utilisation. Ils sont de plus un gouffre en termes de coût énergétique. Aucune isolation n'avait été prévue à l'époque.
- ✓ Afin d'accueillir les utilisateurs des équipements sportifs au niveau du stade de la ville de Pontvallain (équipes de football locales et environnantes, La Française et l'Entente, les groupes scolaires, manifestations sportives). Réaliser un nouveau bâtiment fonctionnel et correspondant aux normes environnementales en vigueur.
- ✓ Démolition des installations existantes et constructions d'un complexe neuf répondant aux exigences :
 - Du classement de l'équipe locale.
 - Des réglementations en vigueur de la part de la Fédération Française de Football.
 - Des normes environnementales actuelles.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte le projet ci-dessus estimé,
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Fédération Française de Football par le biais de la Ligue du Maine de Football. pour financer des travaux à hauteur respective de :
 - 220 000 € HT pour les installations sportives proprement dite.

Origine des financements	Montant H.T.	
Maître d'ouvrage		
DETR		
CNDS <i>(estimé)</i>		
Fonds Européens (à préciser)		
Conseil Régional	57 %	125 000 €
Conseil Général	28 %	61 000 €
Autre collectivité : <i>(estimé)</i> <i>Ligue de Football (régionale / nationale / FFF)</i>	9 %	20 000 €
Autre public : <i>Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.</i>	6 %	14 000 €
Fonds privés		
TOTAL :		220 000 €

- 85 000 € HT pour la réalisation du Club House :

Origine des financements	Montant H.T.	
Maître d'ouvrage	53 %	45 000 €
DETR		
CNDS <i>(estimé)</i>		
Fonds Européens (à préciser)		
Conseil Régional		
Conseil Général		
Autre collectivité : <i>(estimé)</i> <i>Ligue de Football (régionale / nationale / FFF)</i>	47 %	40 000 €
Autre public : <i>Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.</i>		
Fonds privés		
TOTAL :		85 000 €

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'opération précitée.

3.2. - ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de demandes de subventions « hors commune ».

3.2.1 - Culture et Patrimoine Requeillois :

L'association « Culture et Patrimoine Requeillois » sollicite une subvention afin de restaurer le dernier four à chanvre du Sud Sarthe qui semblerait, serait situé sur la commune de Pontvallain au lieu-dit « L'arcif ».

Ce four très visible de part la D307 deviendra une curiosité touristique et un but de promenade. Doté de panneaux explicatifs à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, ce lieu aura une vertu éducative pour les jeunes et moins jeunes génération.

Pour assurer et financer la rénovation du four, l'association « Culture et Patrimoine Requeillois » souhaite également organiser une fête rassembleuse pour expliquer la démarche de rénovation et collecter des fonds privés. La fête aura pour thématique *le sport autour de la corde*, traditionnellement constituée de chanvre (une plaquette explicative est consultable en mairie).

La commune de Requeil abonde une subvention de 3 000,00 € et la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain à hauteur de 5000 €.

Monsieur le Maire propose de participer pour un montant de 1 000,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 16 voix POUR et 1 CONTRE, décide de participer à hauteur de 1 000,00 € pour la rénovation de ce four.

Cette somme sera à imputer au compte 6574.

3.2.2 - Association Vie Libre :

L'association « Vie Libre » de La Flèche sollicite comme chaque année une subvention au titre des bénéficiaires concernées sur la commune de Pontvallain.

Monsieur le Maire explique que le retard de cette demande est à attribuer au changement de président. La transmission du dossier et la démarche s'est faite parallèlement à la période des demandes de subvention imposée par notre commune.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de participer, comme habituellement, à hauteur de 20,00 € par personnes de la commune inscrites.

Cette somme sera à imputer au compte 6574.

3.2.3 - Scénocirque :

"AuScénoCirque" de La Fontaine Saint Martin propose d'une part la création du premier musée du cirque Arlette Gruss (créé en 1985) et d'autre part un Scénovision sur le thème du cirque.

Le musée abritera les costumes, décors, affiches, programmes, matériels, ... Ce qui fait la vie du cirque Arlette Gruss depuis 30 ans et pour la première fois sortis des réserves pour être présentés au public.

Le thème de cette Scénovision : l'histoire du cirque à travers les temps ou la petite histoire de la Famille Gruss dans la grande histoire du cirque.

Ce projet a une dimension :

Communale, Intercommunale, Départementale, Régionale, Nationale et même Mondiale. Une plaquette explicative a été diffusée à l'ensemble des Membres du Conseil. Elle est également consultable en mairie.

La Communauté de Communes du Canton de Pontvallain participe à hauteur de 500 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal par 16 voix POUR et 1 CONTRE, décide de participer également à hauteur de 500,00 € pour ce projet.

Cette somme sera à imputer au compte 6574.

4 - PLAN D'EAU ET AIRE NATURELLE DE CAMPING - OUVERTURE :

Le plan d'eau sera ouvert du dimanche 17 mai 2015 au dimanche 27 septembre 2015, les samedis, dimanches et jours fériés.

La vente de tickets et cartes est assurée par :

- M^{me} POIGNANT Céline (fleuriste)

M. Joël PISSOT, assisté de M. Cédric GERMAIN en assureront l'ouverture et la fermeture.

L'aire naturelle de camping sera fermée en raison des travaux des vestiaires du stade de football.

5 - TRAVAUX VESTIAIRES - AVANCEMENT :

Monsieur Patrice BOUTTIER, maire adjoint, informe le Conseil Municipal des avenants suivants dans le cadre des travaux de construction des nouveaux vestiaires, sur la demande des entreprises :

ISOLBA 41 – « Isolation par l'extérieur » - 494,11 € HT - 592,93 TTC

MANGUIN « VRD - Gros-Œuvre » - 2304,70 € HT – 2765,64 € TTC,

MCCE SARL – « charpente-couverture » 4962,60 € HT – 5955,12 € TTC

SAPLEC – « chauffage-ventilation » 2645,20 € HT – 3174,24 TTC

SCETEC – « électricité » 1598,02 € HT – 1917,62 TTC

6 - MARCHE VOIRIES - CHOIX DES TRAVAUX :

Dans le cadre du groupement de commande piloté par la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, Monsieur Patrice BOUTTIER, Maire-adjoint présente les travaux de voirie envisagés par la commission « voirie - chemins communaux ».

Après étude des propositions le conseil municipal retient les travaux ci-après :

- En fonctionnement HT 50 150,36 € / TTC 60 180,43 € :
 - Route de La HERBAUDIERE HT 6 807,73 € / TTC 8 169,28 €
 - Route de La PILLETERIE HT 9 120,60 € / TTC 10 944,72 €
 - Route de La HEURLIERE HT 16 598,30 € / TTC 19 917,95 €
 - Rue de VISBEK HT 17 623,73 € / TTC 21 148,48 €

- Investissement HT 21 646,86 € / TTC 25 975,22 € :
 - Rue DU GUESCLIN HT 3 186,50 € / TTC 3 823,80 €
 - Salle Des Fêtes HT 3 813,81 € / TTC 4 576,57 €
 - Chemin Des LANDES HT 3 852,02 € / TTC 4 622,42 €
 - Les CHARBONS DE BOIS HT 10 794,53 € / TTC 12 953,43 €

Ces travaux sont programmés pour l'année en cours et s'élèvent à 86 155,65 € TTC au total (dont 21 646,86 € HT en investissement).

Le montant porté au budget 2015 de la commune faisait état de :

- 52 760 € H.T. en fonctionnement,
- 21 659 € H.T. en investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la réalisation de ces travaux.

7 - ACCESSIBILITÉ :

Monsieur Patrice Bouttier, Maire-Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l' « Ad'Ap » Agenda d'Accessibilité Programmée, il serait nécessaire de constituer une commission afin de partager avec une représentation de l'ensemble des acteurs concernés, sur les engagements à venir.

L' Ad'Ap est obligatoire pour les propriétaires/gestionnaire d'ERP (quelle que soit la catégorie) qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014.

○ **Travaux :**

- Monsieur Patrice Bouttier, Maire-Adjoint informe que les devis :
 - ✓ de la société VEOLIA pour la vérification des bornes incendies, d'un montant de X € H.T.,
 - ✓ de la société AUGEREAU pour la pose de « pinces-doigts » sur les portes de l'école primaire d'un montant de 3 913,80 € H.T.sont à étudier rapidement.

○ **Commissions Municipales :**

- « Chemins de randonnée » prévue le 23 mai,
- « Culture & Patrimoine » prévue le 07 juin,
- « Jeunesse & Conseil Municipal des Jeunes » pour les enfants de 9 à 14 ans. Une Charte et un règlement sont à l'étude. Une réunion publique est programmée le 26 septembre 2015 et les élections « enfants » le 22 novembre 2015.
- « Embellissement » ; M. Jean-Luc HAGUET, Adjoint Technique sollicite une réflexion plus poussée sur les parterres de fleurs.

○ **Quelques dates à retenir :**

- Commémoration du 8 Mai 1945 à 11h00 aux monuments aux Morts.
- L'association « Club Erkat » organise, le 17 mai prochain, son traditionnel vide grenier.
- Noces de Diamant de M. & M^{me} Henri et Colette LEJEUNE Henri et Colette. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal sont invités à se joindre à cette célébration.

Séance levée à 23 heures 30.
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,